

L'existence de [REDACTED] a été brusquement envahie, dans une période particulièrement délicate pour elle, par des messages et des sollicitations constantes de son supérieur hiérarchique ainsi que par des tentatives d'ingérence dans sa sphère privée. Si, au début, les signes d'amitié du directeur l'ont soulagée sur la suite de sa carrière, elle s'est rapidement sentie prise au piège. Sa capacité d'analyse a été court-circuitée par les messages contradictoires ou paradoxaux du directeur. Cette confusion a perduré jusqu'au passage à l'acte du [REDACTED]. Après qu'elle a formulé un refus clair, l'attitude du directeur a radicalement changé, passant d'une bienveillance sans limite à une attitude chicanière, à laquelle l'intervention de la [REDACTED] a mis un terme.

Au cours de la procédure devant la [REDACTED], M. [REDACTED] n'a reconnu qu'une partie des faits et a nié la responsabilité que lui confère, de fait, sa position hiérarchique. C'est même en victime qu'il s'est décrit, éprouvant l'impression d'être « dans un tunnel », allant même jusqu'à déclarer que c'était lui qui avait « l'impression d'être sous emprise, d'être dépendant » (PV p, 12) ce qui, au terme de cette investigation, paraît hautement improbable.

## 5 CONCLUSION

Compte tenu des éléments qui ont été portés à sa connaissance, le groupe Impact conclut, après avoir établi le caractère non désiré de la conduite incriminée, son effet harcelant, l'existence d'une stratégie d'emprise ainsi que l'utilisation d'une position hiérarchique supérieure à des fins de nature sexuelle, que les allégations de harcèlement sexuel sont réalisées. L'auteur en est M. [REDACTED] et la victime Mme [REDACTED].

## 6 DETERMINATIONS DES PARTIES

Les trois parties ont, dans le délai imparti, fait parvenir au groupe Impact leurs déterminations sur le projet de rapport.

### 6.1 DETERMINATIONS DE LA PARTIE PLAIGNANTE

Mme [REDACTED] signale une erreur d'attribution du message constituant la pièce p. 4. Cela a donné lieu à deux corrections dans le texte :

- La dernière phrase du point 3, page. 3, dernier paragraphe, a été modifiée comme [REDACTED]
- Page 11, point 4. 3, 1<sup>er</sup> paragraphe : Les deux dernières phrases ont été supprimées.

### 6.2 DETERMINATIONS DE LA PARTIE MISE EN CAUSE

[REDACTED]